

Paris, le 05 juillet 2019

Le tourisme fluvial et maritime dans la vallée de la Seine

Publication des travaux de la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine

En France, le tourisme fluvial représente près de 8 500 km de voies navigables et 1 422 millions d'euros de volume d'activités (en 2017) pour 11 000 emplois directs. Aussi, le tourisme fluvial et maritime dans la Vallée de la Seine connaît, au travers des croisières, un essor sans précédent qui pose de nombreuses questions : quelles formes pour ce tourisme ? Quel modèle économique ? Comment imaginer un tourisme fluvial et maritime vertueux pour les territoires, les acteurs économiques et les habitants ?

A l'occasion de la 4^{ème} édition des rencontres de la coopération des agences d'urbanisme de la vallée de la Seine, les cinq agences de Normandie et d'Ile-de-France publient une nouvelle étude sur le tourisme fluvial et maritime.

Dans le cadre du contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) « Vallée de la Seine », la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine a travaillé en 2018 et 2019 sur le sujet du développement touristique et de la mise en tourisme des territoires de la Vallée de la Seine, au travers de leur articulation avec les escales de croisières fluviales et maritimes, dans une approche de type « économie circulaire ».

Environ 20 escales depuis le port de Cherbourg jusqu'au port de Grenelle à Paris ont été analysées. Elles sont regroupées en 5 séquences portées par chacune des agences d'urbanisme qui ont approché 70 contacts et mené 34 entretiens directs avec l'ensemble des acteurs à la fois du maritime et du fluvial, gestionnaires du fleuve et des escales, croisiéristes, mais également acteurs des collectivités, associations engagées dans la valorisation du tourisme en vallée de Seine.

Plusieurs freins au développement de cette forme de tourisme ont été identifiés parmi lesquels la gouvernance très diluée, la faible évolution de l'offre et des publics, l'importance de l'empreinte environnementale, les inégales contraintes et retombées économiques pour les territoires d'accueil.

À partir de ce constat, les 5 agences proposent plusieurs pistes d'évolution en lien avec l'intérêt renouvelé de nombreux acteurs et les souhaits d'aller vers des usages plus nombreux mais aussi plus vertueux du fleuve et de ses berges :

- Structurer davantage le secteur de la croisière dans la Vallée de la Seine et harmoniser la gouvernance ;
- Dissocier le tourisme fluvial et maritime de la croisière ;
- Développer un tourisme plus vertueux pour l'environnement ;
- Garantir la sécurité et gérer les risques.

Les agences d'urbanisme, centre de ressources des décideurs de la Vallée de la Seine

Les agences d'urbanisme de Normandie et d'Île-de-France, APUR, AUCAME, AURBSE, AURH et IAU ÎdF, coopèrent depuis 2009, sous l'impulsion des élus et décideurs, pour accompagner les territoires au service du développement de la Vallée de la Seine. Une charte de coopération a permis de formaliser ce partenariat inscrit dans la durée. La coopération des agences d'urbanisme prend une part active dans la mise en œuvre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions pour le développement de la Vallée de la Seine et concourt à rassembler et à fédérer les acteurs autour d'une culture commune. Par leurs travaux, les agences affinent la connaissance du territoire, suivent et anticipent ses évolutions, contribuent à développer une vision prospective et ainsi soutiennent les décideurs dans le développement de cet espace stratégique. En parallèle, les agences participent à d'autres travaux à l'échelle de la Vallée de la Seine, que ce soit dans le cadre du CPIER aux côtés notamment de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles et des Établissements publics fonciers ou dans d'autres cadres (appel à projets Réinventer la Seine, Ligne Nouvelle Paris-Normandie, etc.).

[Télécharger l'étude 2018-2019 : Le tourisme fluvial et maritime dans la vallée de la Seine](#)

L'ensemble des travaux des agences sont consultables et téléchargeables sur le site

www.vdseine.fr

Contact presse :

Quentin Treton : quentin.treton@apur.org – 01 83 97 63 59